



# PRÉFET DU FINISTÈRE

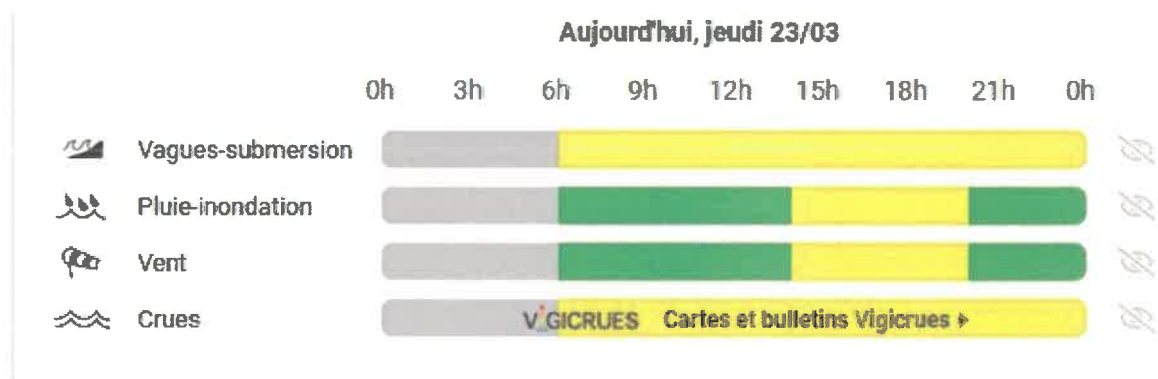
Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ALERTE METEOROLOGIQUE

### VAGUE SUBMERSION, PLUIE INONDATION, VENT et CRUE de niveau JAUNE

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour le phénomène suivant en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- et le service des prévisions des crues.



#### Vigilance Vague Submersion :

Forts coefficients de marées au cours des prochains jours (période de vives-eaux) : 110/108.  
Dans un contexte de grandes marées, la conjonction de niveaux marins élevés et de fortes vagues risque d'engendrer des submersions par franchissements de paquets de mer sur les zones exposées du littoral et des submersions par débordement sur les zones les plus basses.

#### Vigilance pluie inondation :

Temps pluvieux toute la journée. Pluies éparées, très rapidement deviennent partout plus continues et durables.

En fin de journée les précipitations prennent un caractère d'averses.

Les plus forts cumuls de pluie attendus sont de 20 millimètres sur la Cornouaille intérieure.

#### Vigilance vent :

Vent généralement assez fort à fort, de Sud-Ouest. Avec des rafales à 75 km/h, en journée.

#### Vigilance crue :

Consulter le bulletin.

### CONSIGNES

#### Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de

comportement

- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

**Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)**

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :  
**La Météo** : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
**Les Crues** : <http://vigicrues.gouv.fr>  
**Les Conditions de circulation** : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>  
**Les Vagues**: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>
- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 23 mars 2023 à 08h40

Le préfet,  
Pour le préfet,  
La cheffe du pôle planification  
et gestion de crises



Sophie LE MAILLOT